



TOUS DANS L'ACTION !
LE 11 MARS, LE 18 MARS, LE 17 MAI...

Poursuivre dès le 11 mars, les actions engagées avant les vacances de février

Sommaire :

page 1 :
**Du jamais vu
 dans l'académie !**

page 2 :
**Du livre vert
 au livre blanc**

page 3 :
**Infos diverses
 Gabarit
 Pouvoir d'achat dans la
 Fonction Publique**

page 4 :
Appel intersyndical

A NOTER

**Permanence téléphonique
 à la section académique
 02.99.84.37.00**

**le lundi de 14h à 17h30
 et du mardi au vendredi
 de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h30**

Publication du
 Syndicat National
 des Enseignements du Second degré
 24, rue Marc Sangnier
 35200 Rennes
 Tél. : 02 99.84.37.00
 Fax : 02 99.36.93.64
 mail : s3ren@snes.edu
 site internet : www.rennes.snes.edu
 Directrice de la publication :
 Christelle Carnet
 Réalisation / PAO : Paméla Deline.
 Impression : GPO Thorigné
 CPPAP : 1110 S 05594

Du jamais vu dans l'académie !

A l'issue des Conseils d'Administration des collèges et lycées de l'Académie chargés d'étudier la répartition de la DGH pour la rentrée 2008, le constat est partout le même : diminution importante ou insuffisance des moyens entraînant suppressions de postes et augmentation des heures supplémentaires, aggravation des conditions de travail des personnels, aggravation des conditions d'étude pour nos élèves.

Face à cette situation, parents et enseignants se sont mobilisés pour dénoncer la politique ministérielle qui n'est autre qu'une logique comptable dont l'objectif est de diminuer la dépense publique.

Dans la quasi-totalité des établissements de l'Académie, les DGH sont refusées à une très large majorité. Au CTPA du 14 février les représentants du SNES ont été en mesure de lire une liste de collèges ou lycées ayant refusé leur DGH*. Des pétitions contre les heures supplémentaires se signent quasiment dans tous les établissements. Le Rectorat est en alerte car en l'état actuel, les heures supplémentaires ne peuvent être absorbées, des enseignements obligatoires ne seront pas assurés à la rentrée 2008.

Lors d'une audience que le rectorat a accordée au SNES académique le 12 février, les secrétaires généraux du rectorat nous ont confirmé que face à cette offensive contre les heures supplémentaires, **ils avaient d'ores et déjà engagé à la demande des établissements, la transformation d'un certain nombre d'HSE en HSA**. En lycée c'est le cas pour les heures d'aide individualisée et les TPE. En collège ils nous ont confirmé que la démarche des Inspecteurs d'académie dans les 4 départements devait être la même concernant les heures d'aide au travail personnel en 6^{ème} et les heures de PPRE. Il faut donc partout enfoncer le clou pour obtenir ces transformations. D'autre part ils sont conscients qu'il sera impossible "d'absorber" les HSA dans bon nombre d'établissements et de disciplines. Il faut donc poursuivre les actions sur le refus des HS au-delà de l'heure imposable. **C'est courant mars, en CTPD et CTPA que les choses vont se jouer. Ne mollissons pas !**

La CA académique du SNES réunie le 5 février a donc décidé d'appeler à la poursuite de ces actions. Avec les syndicats du 2nd degré de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) le SNES invite les collègues à une action le mardi 11 mars : occupation symbolique, blocage, conférence de presse, expression publique avec tracts aux parents, conférence de presse inter établissements...

Nous proposons d'accrocher devant votre établissement (sur les grilles, le portail d'entrée..) autant de silhouettes que de postes supprimés. Reproduire le gabarit ci-joint et l'agrandir.**

Nous annoncerons cette initiative dans la presse.

*voir liste exhaustive sur le site du SNES académique www.rennes.snes.edu

**gabarit en 3^{ème} page

Du livre vert au livre blanc

Le second degré est une nouvelle fois dans l'oeil du cyclone : RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) et suppressions massives de postes d'ici 2012, réorganisation des 3 voies de formation, nouvelles grilles horaires en collège et lycée, réorganisation des services des personnels. Xavier Darcos prévoit des annonces dans un délai de 3 mois. Il faut donc sans attendre agir sur ces dossiers, notamment sur l'évolution du métier d'enseignant.

Le rapport Pochard (livre vert) doit servir de base à la rédaction des propositions de Darcos sur la revalorisation du métier. Qu'en est-il ?

Fallait-il une commission d'experts pour sortir des propositions comme : bivalence, temps de service plus flexible, horaires des élèves définis localement, renforcement du rôle et des missions des chefs d'établissements ? Propositions peu originales donc mais surtout toutes aussi néfastes les unes que les autres. Jugez plutôt !

Quels remèdes miracles avancent les experts pour faire progresser notre système éducatif et mieux faire réussir les élèves ?

Le renforcement de l'autonomie de l'établissement

⇒ 10% au moins des dotations pour des actions définies localement

⇒ En collège premier objectif, le socle commun de connaissances et pour les élèves les meilleurs, approfondissements et compléments possibles. Au moins c'est clair : voilà l'école à 2 vitesses.

⇒ Diminution des horaires élèves en lycée

⇒ Contractualisation : objectifs, indicateurs, résultats, le projet d'établissement servira de base à l'attribution des moyens et à l'évaluation.

Le renforcement du rôle du chef d'établissement (CE).

Les enseignants -notons au passage que le rapport Pochard ne connaît pas les autres membres de l'équipe éducative, sauf peut-être les COPsy dont il prévoit de faire assurer les missions par les Profs Principaux - **devront entrer dans le moule de la politique définie localement et devront donc être mieux encadrés.**

Par qui ? Le chef d'établissement bien sûr !

Ainsi :

⇒ nécessité de s'adapter aux compétences des élèves et au projet d'établissement d'où le profilage des postes ; le chef d'établissement aura son avis à donner au moment des mutations

⇒ instauration d'un lien contractuel entre l'enseignant et son employeur donc avec l'établissement où il est affecté

⇒ les établissements fixent l'organisation du travail des enseignants : les règles nationales prévoient une marge d'appréciation laissée aux chefs d'établissements

⇒ au niveau de la rémunération : instauration de primes modulables, utilisation d'heures supplémentaires, attribution de décharges... sous la seule responsabilité du chef d'établissement

⇒ la revalorisation est esquivée au profit du renforcement du processus d'individualisation sous la responsabilité du CE : notation confiée au seul CE qui décide de l'avancement ; la promotion est conditionnée au "mérite, à l'investissement et à la performance".

Récusant toute évolution de la grille des salaires et dénonçant le caractère systématique du versement de l'ISOE, le rapport préconise l'augmentation des Heures supplémentaires, une prime modulable liée aux activités contrôlées et évaluées par le CE. **L'obligation réglementaire de service pourrait passer à 22 heures et être compensée par 2 mois de salaire supplémentaire**, sous forme d'indemnité : le service augmenterait ainsi de 22% et la rémunération de 17% !!

L'établissement géré comme une entreprise : on ne croyait pas si bien dire !

La revalorisation de nos métiers ne peut se faire sur ces bases. Il est urgent d'imposer un autre cadre. Le SNES a proposé aux organisations du second degré une riposte commune à cette provocation que constitue le rapport Pochard. **Le SGEN a clairement fait savoir que ce rapport constituait une base de discussion intéressante, l'UNSA s'est gardé de le qualifier, obérant les possibilités d'actions unitaires. Constatant cet état de fait, le SNES prend ses responsabilités et propose de développer les actions dans le cadre d'un plan d'actions qui nous conduit jusqu'à la fin de l'année scolaire.** Face aux attaques, c'est l'expression des personnels qui sera décisive.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent :

✓ **l'action académique du 11 mars**

✓ **l'appel national à la grève le 18 mars** avec la mise en débat des poursuites de l'action au-delà de ces dates.

✓ **la manifestation nationale du 17 mai**, point de convergence des actions qui se développeront dans les semaines à venir.

**Si le gouvernement fait la sourde oreille,
il sera responsable du développement de l'action au-delà du 17 mai.**

Michelle Carmès

18 mars : appel SNES, SNEP, SNUEP, CGT, SUD, FO

Hors classe et liste d'aptitude

Pensez à consulter sur I-Prof les avis des chefs d'Établissement et des IPR.
La réouverture du serveur est imminente.

Actualité

Note2be : Le SNES a gagné !

Le procès en référé contre le site "note2be", procédure initiée par le SNES, a été gagné.

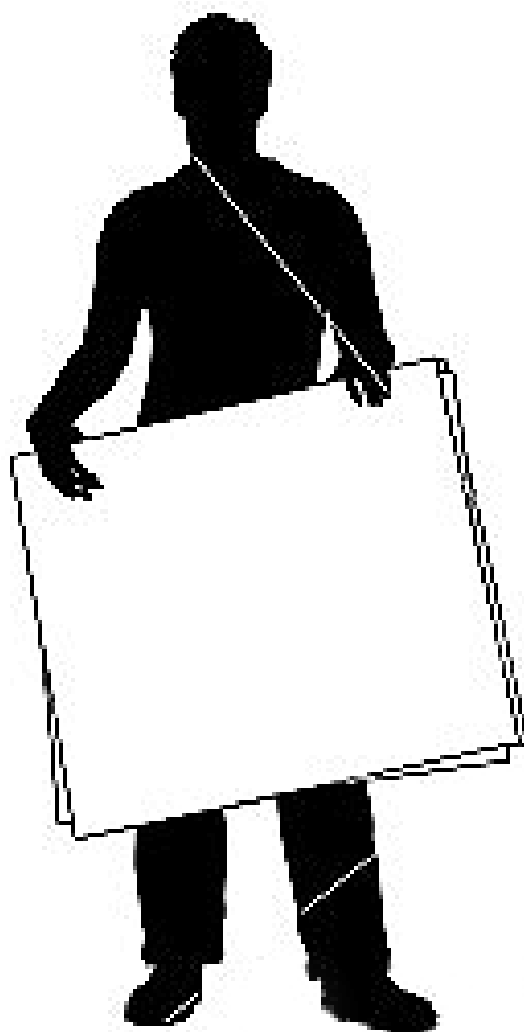
Le site doit retirer dans un délai de 3 semaines toute référence nominative.
Une victoire pour toute la profession !

Mutations intra

Un SNES Bretagne spécial Intra 2008 va paraître tout prochainement.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le site du SNES Académique : www.rennes.snes.edu

Saisie des vœux
du 21 mars au 6 avril (minuit)



Discussions sur le pouvoir d'achat dans la Fonction publique

Deux grèves et plusieurs séances de discussions pour faire bouger les positions du Ministre Eric Woerth...

Les évolutions	Ce qu'on en pense
+ 0,5 % au 1 ^{er} mars 2008 et +0,3 % au 1 ^{er} octobre pour le point d'indice	C'est à la fois mieux que ce qui était annoncé et loin de ce que nous revendiquons à savoir au moins +1,6 %. Mais rappelons qu'avant les grèves du 20 novembre et du 24 janvier dernier, Eric Woerth refusait toute augmentation du point d'indice. Mais avec 0,8 % d'augmentation (0,6 % en réalité en moyenne annuelle) l'inflation n'est pas couverte et le passif reste entier.
+ 1 à 4 points d'indice en catégorie C	Ces points d'indice représentent en fait ce qu'impliquera la revalorisation annuelle du SMIC au 1 ^{er} juillet 2008. Cette disposition ne prendra effet qu'au 01/10/2008 !!! Dans nos établissements sont concernés les TOS et une partie des personnels administratifs.
Extension de la «garantie individuelle de pouvoir d'achat» (extension aux 3 Fonctions Publiques, examen de la situation des non titulaires, disparition du plafond de l'indice brut 985 au profit de l'échelle lettre B)	La FSU s'est battue pour que toutes les catégories du second degré soient donc concernées. Mais cette garantie n'existe que parce que le gouvernement continue à refuser l'indexation du point d'indice sur l'inflation. Ce n'est qu'une sorte de filet de sécurité qui n'interviendra que tous les 4 ans pour une partie des personnels.

D'autres engagements ont été pris notamment sur l'action sociale⁽¹⁾, mais globalement la version finale ne répond pas aux revendications portées par les personnels lors des derniers mouvements, même si le Ministre a été contraint de faire évoluer ses positions sur un certain nombre de points. Surtout, **le protocole d'accord proposé se situe dans le cadre d'une politique d'affaiblissement des services publics, de la recherche d'économies à tout prix au détriment de la qualité.** Ce qui se passe dans l'Éducation Nationale en est un triste exemple.

C'est ce qui conduit entre autres la FSU à ne pas signer ce protocole sur le pouvoir d'achat.

Il faudra faire le bilan des signatures apposées ou non sur ce texte. En tout état de cause, il est nécessaire de continuer à maintenir la pression.

Patricia Laborie

⁽¹⁾ nous reviendrons sur cette question pour faire le point sur l'action sociale dans notre académie

SNEP - SNES - SNUEP - FO - SUD - CGT

Appel de l'intersyndicale du second degré

Les organisations syndicales de second degré SNEP-Fsu, SNES-Fsu, SNUEP-Fsu, SNFOLC, SUD-EDUCATION, UNSEN-Cgt, se sont réunies le 15 février.

Elles font le constat qu'aucune réponse n'a été apportée à leur exigence de discussions sur la revalorisation du métier enseignant. Le ministre de Éducation Nationale n'a pris aucune distance vis à vis du rapport Pochard, porteur de dangers pour les statuts et les missions des enseignants. Elles considèrent que ce rapport ne peut en aucun cas être une base de discussion.

Dans le même temps l'insuffisance du budget 2008 aboutit à des suppressions massives de postes et de moyens pour la prochaine rentrée dans de très nombreux établissements, (11.000 pour la rentrée 2008, 80.000 d'ici 2012). Il met en péril l'organisation des enseignements dégradant les conditions de travail des personnels et des élèves, et porte atteinte à la qualité du service public d'enseignement. Ce constat s'inscrit dans un contexte très général d'attaque contre les salaires, les retraites et les statuts de tous les fonctionnaires.

Enfin, les organisations syndicales rappellent leur attachement aux trois voies distinctes de formation, Générale, Technologique et Professionnelle, et leur refus de la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans que veut imposer le Ministère et qui conduirait en particulier à la disparition des sections de BEP.

Dans l'immédiat elles soutiennent les actions d'établissement et locales qu'elles appellent à poursuivre et à développer avec un souci permanent d'initiatives unitaires, de contacts avec les parents, d'interventions publiques et auprès des élus, pendant la période de février et début mars.

Elles appellent les personnels à participer massivement à la journée de grève et de manifestations du 18 mars et à se réunir pour débattre des suites afin de porter les revendications pour l'emploi public dans Éducation contre les suppressions des postes et le recours massif aux heures supplémentaires, pour une revalorisation du métier enseignant respectueuse des statuts, une consolidation des trois voies de formation en lycée (générale, technologique, professionnelle).

Mardi 26 février 2008